



2026

Financement de l'organisation

Extraits du document d'orientation du 4^e congrès de l'UNSEN-CGT

« Pour mettre en œuvre les orientations décidées par le syndicat, l'implication des syndiqué-e-s est essentielle mais cela ne peut se faire sans moyens financiers ».

« Les ressources de l'organisation proviennent essentiellement des cotisations des adhérents ».

« Elles assurent ainsi l'indépendance et l'efficacité du syndicat ».

« Les cotisations perçues sont un élément de la vie démocratique du syndicat ».

Mode de paiement de la cotisation au syndicat

Le prélèvement automatique des cotisations (PAC) assure la rentrée d'argent régulière indispensable au fonctionnement de l'organisation.

Il « libère » les trésorier-e-s de cette tâche fastidieuse que représente la collecte des cotisations.

Il permet aux adhérent-e-s de s'acquitter, sans retard, de leurs cotisations.

Ainsi, « le 47^e congrès confédéral appelle ses organisations à généraliser la pratique du prélèvement automatique des cotisations syndicales et, dans tous les cas, à permettre aux syndiqué-e-s qui en font la demande, de pouvoir disposer de ce mode de règlement ». Extrait de la résolution n° 3

Crédit d'impôt

Tous les ans, le trésorier(e) remet à chaque adhérent(e) une attestation fiscale correspondant au montant des cotisations versées.

Ce versement de cotisations syndicales peut vous permettre de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu.

L'avantage fiscal est égal à 66 % des cotisations annuelles, dans la limite de 1 % de votre revenu brut imposable dans la catégorie des salaires, pensions et rentes à titre gratuit.

Exemple : pour une cotisation mensuelle de 17.65€, il ne reste que 6€ à la charge de l'adhérent(e).



CGT Educ' Action de l'Académie de Reims

✉ reims@cgteduc.fr

☎ 06 32 39 64 52

🌐 www.cgteducreims.fr



CGT Educ'action ac Reims